



COMITE REGIONAL D'ESCRIME BOURGOGNE FRANCHE COMTE



COMMISSION FEMMES, ESCRIMES ET TERRITOIRES **Bourse « Coup de Cœur Club »**

Dossier à renvoyer à Maître Coralie GUILLIER, responsable technique de la Commission
Avant le dimanche 25 Octobre 2020
par mail (coralie.guillier@gmail.com) ou par voie postale 21B route de Genève 39800 Poligny
Numéro de portable : 06.08.73.47.03

DOSSIER PRESENTE PAR

Nom : Prénom :

Fonction et club :

Mail : @.....

Numéro de téléphone :

INFORMATIONS GENERALES

Le club :

Nom de l'opération :

Date de l'opération :

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Moyens humains

Nombre de bénévoles impliqués dans l'opération :

Nombre de cadres sportifs impliqués dans l'opération :

Moyens financiers : Avez-vous eu des dépenses en lien avec cette opération : **Oui Non**

Si oui lesquelles ?

.....
.....
.....

DESCRIPTION DE L'ACTION

Données pratiques (lieu, date, durée...), fréquence, type de public visé, objectifs ?

BILAN DE L'ACTION

Nombre de participants (bénévoles, cadres sportifs, licenciés), bilan financier, satisfaction des participants, améliorations envisagées ?

MOTIVATIONS ET ENGAGEMENT

Quelles ont été les motivations pour la mise en place de cette action ? Avez-vous reçu une aide financière et si oui, de quel organisme ? Comptez-vous reconduire cette action l'année prochaine ?

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous pouvez joindre à ce dossier tous les documents que vous jugerez utiles ou pertinents à son étude par les membres de la commission (photos...)

Dossier à renvoyer à Maître Coralie GUILLIER, responsable technique de la Commission
Avant le dimanche 25 Octobre 2020
par mail (coralie.guillier@gmail.com) ou par voie postale 21B route de Genève 39800 Poligny
Numéro de portable : 06.08.73.47.03



COMITE REGIONAL D'ESCRIME BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Commission FEMMES, ESCRIMES ET TERRITOIRES

Bourses régionales de la Commission « Femmes, Escrimes et Territoires »

Règlement 2020

Article 1 : Ces bourses ont pour objet de promouvoir en Bourgogne-Franche-Comté l'image, la place et le rôle des femmes dans l'escrime en Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2 : Ces bourses comportent quatre catégories

- Catégorie 1 : « **Formation au féminin** » : cette bourse de 200€ récompense une femme licenciée du Comité Régional d'Escrime Bourgogne-Franche-Comté ayant suivi une formation diplômante au cours de la saison 2019-2020. Cette formation devra être aboutie au moment de la présentation du dossier (diplôme validé). Toute formation est concernée : arbitrage, animateur/éducateur, CQP, formation spécifique....
Seront pris en compte le profil de la candidate, son parcours, les moyens mis en œuvre ainsi que la cohérence de cette formation avec un projet à moyen terme.
- Catégorie 2 : « **Jeune Pousse sportive** » : ces bourses récompensent une jeune fille ayant tiré en catégorie M15 sur la saison sportive 2019-20 et ayant eu un parcours sportif méritant sur la saison considérée.
Une bourse de 200€ par arme sera attribuée par le Jury de la Commission : épée, fleuret et sabre.
Seront pris en compte le bilan sportif général de la candidate (résultat en fin de saison, progression tout au long de la saison), le comportement et attitude en compétition, les qualités développées.
- Catégorie 3 : « **Espoir régional au féminin** » : ces bourses récompensent une jeune fille ayant tiré en catégorie M17, M20 ou Senior sur la saison sportive 2019-20 et ayant eu un parcours sportif méritant sur la saison considérée.
Une bourse de 150€ par arme sera attribuée par le Jury de la Commission : épée, fleuret et sabre.
Seront pris en compte le bilan sportif général de la candidate (résultat en fin de saison, progression tout au long de la saison), le comportement et attitude en compétition, les qualités développées.
- Catégorie 4 : « **Coup de cœur Club** » : cette bourse récompense un club pour une action réalisée en faveur du public féminin (licenciées ou non) ou en faveur de la mixité. Une bourse de 250€ sera attribuée par le Jury de la Commission.
Seront pris en compte le caractère innovant de l'action, ses caractéristiques générales (format, fréquence, durée), les ressources mobilisées par le club (nbre de bénévoles, encadrants, licenciés, finances...), son bilan général (nbre de participantes, nbre de licences, satisfaction, reconduction envisagée).

Article 3 : Les dossiers seront examinés par un Jury régional composé des membres permanents de la Commission Femmes, Escrimes et Territoires, des représentants de clubs et/ou départements du Comité Régional d'Escrime Bourgogne-Franche-Comté et des membres de l'Equipe Technique Régionale.

Article 4 : Les récompenses ne seront remises qu'en présence de la lauréate lors de la cérémonie de remise des prix. L'absence de représentation d'une lauréate à la cérémonie vaut désistement d'office de la bourse. Le prix sera alors attribué à la lauréate suivante dans la liste d'admission déterminée par le jury.

Article 5 : Les dossiers de candidatures sont disponibles sur simple demande par mail auprès de la responsable technique de la commission Maître Coralie GUILLIER : coralie.guillier@gmail.com ou au 06.08.73.47.03.

Article 6 : La date limite de dépôt des dossiers est fixée dimanche 25 Octobre 2020. Les candidates adresseront sous enveloppe suffisamment affranchie, leur dossier complet et signé, à la responsable technique de la commission, Maître Coralie GUILLIER (voie postale ou électronique)

Article 7 : Les résultats du Jury régional seront notifiés par écrit aux candidates. La remise des bourses se déroulera lors du Comité Directeur du CRE BFC en janvier 2021.

Article 8 : Les décisions du Jury sont souveraines. Si aucun des dossiers ne satisfait aux exigences du Jury, celui-ci se réserve le droit de ne pas attribuer de prix pour la bourse considérée.

Article 9 : La participation à ces bourses implique la connaissance et l'entière acceptation du présent règlement matérialisées par la signature de celui-ci par la candidate.

Date :

Signature :